

des catholiques romains, au nombre desquelles se trouvaient un grand nombre de prêtres catholiques romains qui visitaient alors la Grande-Rivière.

Que dans son discours, l'honorable M. Laurier a dit, entre autres choses, pour moi ses auditeurs ne devaient pas avoir confiance dans le gouvernement fédéral d'alors. Il a allégué que le gouvernement ne présenterait jamais au parlement un bill redressant les griefs de la minorité catholique du Manitoba.

Que l'honorable M. Laurier, à l'appui de sa demande d'une enquête sur les faits se rattachant à la difficulté scolaire du Manitoba, a déclaré que, personnellement, il n'avait pas besoin d'enquête, étant déjà convaincu que la demande de la minorité catholique était légitime et juste; mais qu'une enquête de cette nature pourrait faire voir à ceux qui ne partageaient pas encore cette conviction que, dans la loi scolaire de 1890 et ses amendements, une injustice a été commise au détriment de la minorité catholique du Manitoba.

Que, après le discours de l'honorable M. Laurier, un électeur, le Dr Ennis, pria M. Laurier de donner de plus amples explications sur l'attitude qu'il entendait prendre sur cette difficulté scolaire lorsqu'elle serait soumise au parlement fédéral, et, invité à poser sa question dans la tribune, l'électeur (le Dr Ennis) s'exprima comme suit : "L'honorable M. Laurier, comme premier ministre du Canada, voudrait-il assumer la responsabilité de soumettre à l'approbation du parlement, avec l'assentiment et l'appui de ses partisans, un bill à l'effet de remédier aux griefs de la population catholique du Manitoba; ou l'honorable M. Laurier, comme leader du parti libéral, donnera-t-il au gouvernement de sir Mackenzie Bowell un appui franc et loyal dans ses efforts pour rendre justice à la minorité catholique du Manitoba, conformément à la demande de celle-ci, en votant en faveur de cette législation réparatrice?"

Que, en réponse à cette question, l'honorable M. Laurier a déclaré qu'il essaierait, comme leader du gouvernement du Canada, de faire adopter par le parlement une législation de cette nature, dans le cas où on lui demanderait de redresser les griefs déjà mentionnés, et qu'il voterait en faveur d'une loi réparatrice si elle était soumise au parlement par le gouvernement de sir Mackenzie Bowell.

Que cette déclaration de l'honorable M. Laurier fut accueillie avec la plus grande satisfaction par ses auditeurs.

Et nous faisons cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'Acte concernant les serments extrajudiciaires, de 1892.

JOHN CARBERY, maire de la Grande Rivière ;

ANDREW BAKER, ex-maire, de Cape Cove ;

JAMES JONES, ex-maire, de Pabos ;

L.-PHILIPPE BEAUBIEN, marchand ;

SIMON MÉTHOT ;

ERS GIBAUT, agent.

Faite devant moi, à Grande-Rivière, comté de Gaspé, ce deuxième jour de mars, mil-huit-cent-quatre-vingt-seize.

JOSEPHAT BÉLIVEAU, J. P.

Ainsi, M. l'Orateur, j'avais évidemment raison en 1895—et ce que je viens de citer le démontre—j'avais, dis-je, évidemment raison, en 1895, de croire, vu les déclarations faites dans cette Chambre, que l'honorable leader de la gauche avait l'intention de tenir sa parole; de ne pas faire de la présente question une question de parti, de se joindre au gouvernement et de rendre justice à la minorité catholique du Manitoba en votant pour un bill réparateur. Je croyais qu'il essaierait, au moins, d'imiter l'exemple d'un illustre leader protestant, de ce pays. Je veux parler de sir John Macdonald. Ce dernier a déclaré, un jour, bien que je ne me souviens pas d'avoir entendu, moi-même, ce propos, que, en Canada, un leader protestant était plus en état de rendre justice égale aux catholiques romains qu'un leader appartenant à cette dernière dénomination.

Les faits que je viens d'exposer justifient, peut-être, cette déclaration. Mais, que sir John Macdonald ait osé, ou non, affaiblir beaucoup sa position parmi les protestants en défendant les droits et privilèges non seulement de la minorité française, mais

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER.

aussi de la minorité catholique en général, j'ai à ce sujet des documents qui prouvent que sir John-A. Macdonald s'est enorgueilli de cette ligne de conduite dans plus d'une occasion.

Certains honorables messieurs sont fatigués d'entendre ces citations d'hommes éminents qui sont disparus de la scène; mais j'éprouve toujours du plaisir lorsque mes yeux tombent sur tout avis que nous ont laissé les chefs conservateurs ou libéraux des temps passés sur des sujets analogues à ceux qui nous occupent aujourd'hui. C'est l'excuse que j'ai à offrir en citant quelques-uns de ces avis.

Sir John Macdonald fit un discours à Cornwall, le 31 août 1878, et crut pouvoir se vanter publiquement de tout ce qu'il avait fait pour établir la paix et l'harmonie parmi les diverses dénominations religieuses et les différentes races de ce pays. Il s'exprima comme suit :

Celui qui était un protestant, un presbytérien, et qui était devenu membre de l'ordre des orangistes à l'âge de 18 ans, est venu, ici, demander aux électeurs de voter pour lui. Il avait donné le *fair play* aux catholiques sur la question des écoles publiques, et d'influents protestants mais déraisonnables, l'en avaient beaucoup blâmé. Aujourd'hui, tout le pays reconnaît que ce règlement de la question scolaire était bon et que nous avions, depuis, joui de la paix et de la tranquillité dans notre voisinage. Le Dr Ryerson, membre du clergé méthodiste et possédant une grande influence, a déclaré que le bill concernant les écoles séparées n'avait nui en rien au fonctionnement du système d'écoles communes, et qu'il avait élargi la base de l'enseignement.

Et j'ai pu entendre, moi-même, cette autre fière et noble déclaration dans l'enceinte de ce parlement.

En 1890, lorsque l'honorable député de Simcoeur (M. McCarthy) voulut faire adopter par cette Chambre sa politique de discorde et provoquer au milieu de nous une guerre de race et de religion, il fut dénoncé par un discours éloquent et brillant de la part du leader de la gauche.

De son côté, sir John-A. Macdonald, en repoussant quelques-unes des insinuations du leader de l'opposition, put exprimer une vérité qui, selon moi, est appuyée sur les faits, et cette vérité faisait, en même temps, connaître sir John Macdonald, non seulement comme un Canadien; mais aussi comme un homme d'Etat capable de s'élever à des idées embrassant tout l'Empire. Il s'exprima comme suit :

A diverses reprises, les hommes les plus importants du parti conservateur ont été défaits dans les élections, parce que nous ne voulions pas commettre d'injustices envers nos concitoyens de race française. A diverses reprises nous nous sommes trouvés en minorité, parce que nous refusions de participer à cette croisade prêchée contre les Canadiens-français, contre la religion catholique et contre les institutions françaises.

Or, je ne savais pas que les chefs des deux partis pussent différer d'opinion sur le point mentionné dans ce que je viens de lire. Je ne savais pas que les chefs conservateurs pussent seuls se vanter de comprendre à ce point la justice. Comment donc aurais-je pu croire—la connaissance que j'ai de la vie publique ne fut-elle pas même ordinaire—qu'un leader catholique romain serait, aujourd'hui, en arrière d'un leader protestant dans cette Chambre, lorsqu'il s'agit de revendiquer les droits d'une minorité et d'une race que ce leader catholique avait déjà défendues, comme je l'ai dit il y a un instant ?

Mais l'honorable député de Berthier (M. Beauvois), qui est, sans doute, un libéral aussi orthodoxe que qui que ce soit, a jeté quelque lumière sur la conduite arriérée et maladroite que tient actuel-